

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY
EN DATE DU MARDI 11 AVRIL 2023 A 19 HEURES**

Date de convocation : 05/04/2023

SOMMAIRE :

- 1 – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – SERVICE ASSAINISSEMENT ;
- 2 – AFFECTATION RESULTATS ASSAINISSEMENT ;
- 3 – BUDGET 2023 – SERVICE ASSAINISSEMENT ;
- 4 – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINSTRATIF 2022 – SERVICE EAU POTABLE ;
- 5 – AFFECTATION RESULTATS EAU POTABLE ;
- 6 – BUDGET 2023 – SERVICE EAU POTABLE ;
- 7 – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – TERRASSES DE LUZIERES ;
- 8 – AFFECTATION RESULTATS LOTISSEMENT TERRASSES DE LUZIERES ;
- 9 – BUDGET 2023 – TERRASSES DE LUZIERES ;
- 10 – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMMUNE DE CONTY
- 11 – AFFECTATION RESULTATS COMMUNE ;
- 12 – BUDGET COMMUNAL 2023 ;
- 13 – FISCALITE LOCALE : FIXATION DES TAUX ;
- 14 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ;
- 15 – CONSTRUCTION CTM : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX ;
- 16– QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt-trois, le onze Avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la Maison des Enfants, lieu ordinaire de ses séances à CONTY.

Etaient présents :

BOHIN Pascal	BESQUENT-PHILIPPE Brigitte
RENAUX Jean-Michel	DEVISME Arnaud
GREVIN Cécile	RONGIER Marie-Laure
FAY José	ESTIENNE Romain
VASELLI Bérengère	MANCAUX Christophe
BOULANGER Héloïse	DE TOMI Isabelle
DENIS Mathieu	BROISSART Dominique
THIERRY Patrick	

Excusés : Mme VAN OOTEGHEM Clarisse ayant donné pouvoir à Mme RONGIER Marie-Laure, Mme LELEU Linda et Mme BRKA Virginie, excusées et M. DUCROCQ Jonathan, absent.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Le procès-verbal du 02 Mars 2023 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – SERVICE ASSAINISSEMENT :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2022 du service assainissement qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 90 795.09 €uros

Recettes de l'exercice : 76 832.87 €uros

Résultat de l'exercice : -13 962.22 €uros

Résultat reporté antérieur : 137 844.82 €uros

Soit un résultat cumulé de : 123 882.60 €uros (à reporter sur le budget 2023)

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 49 655.09 €uros

Recettes de l'exercice : 80 070.00 €uros

Résultat antérieur reporté : 55 804.00 €uros

Soit un résultat cumulé de : 86 218.91 €uros (à reporter sur le budget 2023)

M. le Maire laisse la présidence de séance à M. RENAUX Jean-Michel et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 du service assainissement tel qu'il est présenté et décide de l'affectation du résultat suivant :

Report en section de fonctionnement : 123 882.60 €uros

Report en investissement 86 218.91 €uros

Le compte de gestion 2022 du service assainissement du Trésorier est conforme au compte administratif 2022 et il est adopté à l'unanimité.

II – BUDGET 2023 – SERVICE ASSAINISSEMENT :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence assainissement est transférée à la CC2SO à compter du 1^{er} Janvier 2024.

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget 2023 pour le service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 201 715 €uros

- Investissement : 354 042 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2023 du service assainissement tel qu'il est proposé.

M. le Maire précise que la réhabilitation des réseaux rue Caroline Follet sera entrepris dès le mois de mai prochain.

III – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – SERVICE EAU POTABLE :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2022 du service eau potable qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 17 109.14 €uros
Recettes de l'exercice : 36 080.54 €uros

Résultat de l'exercice : 18 971.40 €uros
Résultat reporté antérieur : 255 878.15 €uros
Soit un résultat cumulé de : 274 849.55 €uros (à reporter sur le budget 2023)

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 16 434.72 €uros
Recettes de l'exercice : 16 413.00 €uros

Résultat de l'exercice - 21.72 €uros
Résultat antérieur reporté : 89 021.75 €uros
Soit un résultat cumulé de : 89 000.03 €uros (à reporter sur le budget 2023)

M. le Maire laisse la présidence de séance à M. RENAUX Jean-Michel et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 du service eau potable tel qu'il est présenté et décide de l'affectation du résultat suivant :

Report en section de fonctionnement : 274 849.55 €uros
Report en investissement 89 000.03 €uros

Le compte de gestion 2022 du service eau potable du Trésorier est conforme au compte administratif 2022 et il est adopté à l'unanimité.

IV – BUDGET 2023 – SERVICE EAU POTABLE :

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget 2023 pour le service eau potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 310 799 €uros
- Investissement : 379 238 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2023 du service eau potable tel qu'il est proposé.

V – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – LOTISSEMENT TERRASSES DE LUZIERES :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2022 du lotissement « Terrasses de Luzières » qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 0.00 Euros

Recettes de l'exercice : 0.00 Euros

Résultat de l'exercice : 0.00 Euros

Résultat reporté antérieur : 158 719.76 Euros

Soit un résultat cumulé de : 158 719.76 Euros (à reporter sur le budget 2023)

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 0.00 Euros

Recettes de l'exercice : 0.00 Euros

Résultat antérieur reporté : - 119 966.78 Euros

Soit un résultat cumulé de : - 119 966.78 Euros (à reporter sur le budget 2023)

M. le Maire laisse la présidence de séance à M. RENAUX Jean-Michel et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 du lotissement « Terrasses de Luzières » tel qu'il est présenté et décide de l'affectation du résultat suivant :

Affectation en section d'investissement : 66 355.00 Euros

Report en section de fonctionnement : 92 364.76 Euros

Report en investissement - 119 966.78 Euros

Le compte de gestion 2022 du lotissement « Terrasses de Luzières » du Trésorier est conforme au compte administratif 2022 et il est adopté à l'unanimité.

VI – BUDGET 2023 – LOTISSEMENT « TERRASSES DE LUZIERES » :

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget 2023 pour le lotissement « Terrasses de Luzières » :

- Fonctionnement : Dépenses : 53 612.00 Euros

Recettes : 145 976.00 Euros

- Investissement : Dépenses : 119 967.00 Euros

Recettes : 119 967.00 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2023 du lotissement « Terrasses de Luzières » tel qu'il est proposé.

M. le Maire précise qu'il reste une parcelle de terrain à vendre sur ce lotissement. M. MANCAUX Christophe pense que compte tenu de la figuration de ce terrain, avec la présence d'un talus non constructible sur le haut la vente va être difficile.

M. le Maire informe l'assemblée que la commission des finances avait suggéré de diviser cette parcelle en deux afin de proposer un terrain supplémentaire aux riverains.

M. RENAUX Jean-Michel propose que la Commune prenne en charge le nivellement du talus afin de permettre la vente.

M. DENIS Mathieu suggère dans un premier temps de relancer la publicité concernant ce terrain disponible ou de se rapprocher d'une agence immobilière.

En ce qui concerne le lotissement BDL à la sortie de la rue Caroline Follet, M. le Maire informe l'assemblée que si BDL ne commence pas les travaux avant le 8 Juin, une demande de prorogation de l'arrêté d'aménagement doit être faite. Or, compte tenu de l'évolution des règles d'urbanisme et du PLUi, cette autorisation serait rejetée et remettrait en cause l'existence de ce lotissement. Pour information les parcelles sont en commercialisation.

VII – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2022 :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif communal 2022 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	1 217 682.89 €uros
Recettes de l'exercice :	1 539 542.75 €uros

Résultat de l'exercice :	321 859.86 €uros
Résultat reporté antérieur :	803 688.90 €uros
Soit un résultat cumulé de :	1 125 548.76 €uros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	1 307 794.88 €uros
Recettes de l'exercice :	389 775.91 €uros
Résultat antérieur reporté :	- 117 981.23 €uros
Soit un résultat cumulé de :	- 918 018.97 €uros

Reste à réaliser :

Dépenses :	1 006 581.00 €uros
Recettes :	1 171 899.55 €uros

M. le Maire laisse la présidence de séance à M. RENAUX Jean-Michel et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif communal 2022 tel qu'il est présenté et décide de l'affectation du résultat suivant :

Excédent de fonctionnement :

- Report en fonctionnement 2023 :	254 867.11 €uros
- Affectation en investissement	870 681.65 €uros

Déficit d'investissement :

- Report en investissement : 1 036 000.20 Euros

Le compte de gestion 2022 communal du Trésorier est conforme au compte administratif 2022 et il est adopté à l'unanimité.

VIII – BUDGET COMMUNAL 2023 :

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget 2023 pour la Commune de CONTY qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 2 426 732.00 Euros
- Investissement : 4 003 415.00 Euros

M. le Maire précise que les crédits prévus en matière de personnel non titulaire comprennent le chef de projet pour le programme « petites villes de demain » et la personne qui sera recrutée pour le traitement des cartes nationales d'identité et passeports. Il est rappelé que l'Etat nous verse une dotation de 21 000 Euros par an pour cet agent.

M. DEVISME Arnaud souhaite connaître la raison de l'augmentation des crédits sur la ligne 622 « honoraires ». Il s'agit, en partie, des honoraires versés à l'expert qui a suivi le dossier de la tornade.

M. le Maire informe l'assemblée que les services préfectoraux nous ont indiqué qu'il était possible de solliciter de la DETR sur le reliquat des frais de reconstruction à charge de la Commune à hauteur de 35 %. Cette demande de participation financière sera donc sollicitée.

M. le Maire présente les propositions arrêtées par la Commission des Finances en matière d'attributions de subventions aux associations.

M. le Maire précise que certaines associations n'ont pas déposé de demande cette année.

En ce qui concerne le club de football, Mme RONGIER Marie-Laure donne lecture d'un message de M. Vacossaint. Il semblerait que le club ait eu l'autorisation de déposer sa demande après le délai imparti. M. le Maire précise qu'à aucun moment il a donné son autorisation.

M. DENIS Mathieu tient à souligner les efforts du club pour exister et être reconnu. Il s'adapte malgré l'état extérieur du bâtiment. M. le Maire rappelle que somme de 52 000 Euros est inscrite au budget pour la réfection du bardage du bâtiment.

M. le Maire aimerait également que les dirigeants du club mettent autant d'énergie dans l'entretien des vestiaires dont l'état intérieur est lamentable.

De plus, M. le Maire informe l'assemblée de la demande du club pour la création d'un terrain synthétique sur Conty. Pour information, le coût d'un tel aménagement (sur Doullens) s'élève à 1 200 000 Euros et la charge communale 650 000 Euros. Lors du dernier rendez-vous fixé, les représentants du club ne se sont pas déplacés.

M. THIERRY Patrick estime qu'il est normal que la Commune aide son club de football, comme dans toutes les communes, par une subvention ou des moyens matériels et humains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions suivantes :

Comité des Fêtes LSP	5 000 €
Souvenir Français	200 €
La Fraternelle	1 200 €
Judo Club	660 €
Ateliers du Val de Selle	500 €
Les Améthystes	200 €
Chorale Pourquoi Pas	200 €
Gymnastique	200 €
Conty Selle Pieds	1 000 €
CRAC	400 €
Té O Soleil	1 500 €

En matière de fiscalité, M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir les taux sans aucune augmentation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de la façon suivante :

	Bases	Taux	Produit fiscal
Taxe foncière bâti	1 224 000 €	33.88%	414 691 €
Taxe foncière non bâti	107 500 €	14.04%	15 093 €
Taxe habitation	159 896 €	10.30%	16 469 €
C.F.E.	213 900 €	8.81%	18 845 €

M. le Maire présente ensuite la section d'investissement. Des choix ont dû être fait, notamment en attendant la réponse de la Préfecture pour notre demande de DETR.

De plus, en ce qui concerne les aires de multi-activités, en l'attente du rapport de l'INRAP, suite au diagnostic archéologique rue des Alouettes, les crédits ont été retirés. En effet, sans préjuger des conclusions de ce rapport, il semblerait qu'il existe sur le site une fosse gallo-romaine et un village romain.

La Commune pourrait être obligée de faire réaliser des fouilles archéologiques complémentaires si le projet d'aménagement est maintenu. Compte tenu du coût, il faudra à ce moment, le cas échéant, revoir le projet.

M. THIERRY Patrick souhaite savoir si la Commune a suspendu la maîtrise d'œuvre. Tant que nous n'avons pas le rapport de l'INRAP ceci n'est pas nécessaire.

M. le Maire informe l'assemblée que la Commune doit réaliser des travaux de mise en conformité électrique sur le local 27 place du Général de Gaulle pour environ 15 000 €. La CC2SO a indiqué que l'office de tourisme ouvrirait ses portes le 25 avril prochain.

Mme VASELLI Bérengère rappelle les conditions fixées au moment du bail, à savoir l'ouverture du bureau touristique toute l'année.

M. le Maire la rassure car les nouveaux locaux construits par la CC2SO n'ont pas prévu de bureaux pour le service touristique.

M. MANCAUX Christophe souhaite savoir si le ravalement de la façade est prévu.

M. THIERRY Patrick doute que la date du 25 Avril puisse être respectée compte tenu des travaux à effectuer et du contrôle par un bureau de contrôle technique agréé.

M. RENAUX Jean-Michel fait un point sur les travaux engagés sur la casernement de la Gendarmerie de Conty par le SIVU. Ceux-ci concernent essentiellement des travaux d'isolation.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux, s'ils le souhaitent, de réunir la commission des finances plus régulièrement afin de faire un point budgétaire dans le courant de l'année.

Après s'être fait donner toutes explications, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de budget communal 2023 tel qu'il est proposé.

IX – CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX :

M. FAY José informe l'assemblée que la construction devrait être achevée pour le 15 juin 2023.

M. le Maire présente à l'assemblée des avenants aux marchés de travaux, suite à des ajustements ou des travaux complémentaires. Il s'agit :

Lot n°4 – Bardage métallique – Entreprise CMB
Fourniture et pose d'une couverture sur tête de mur
Plus-value : 608.00 €uros H.T.

Lot n°9 – Electricité – Entreprise EIFFAGE
Fourniture et raccordement TGBT et prises de force
Plus-value : 3 399.99 €uros H.T.

Lot n°12 – V.R.D. – Entreprise STPA
Remplacement cuve de récupération des eaux pluviales de 20m3 par une 40m3 ;
Modification au niveau du portail coulissant ;
Création d'une fosse compteur et d'un PEHD ;
Mise en œuvre et transport terre végétale
Plus-value : 27 915.58 €uros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces travaux supplémentaires et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

Départ de Mme VASELLI Bérengère à 20 H.30.

X – QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire remercie les personnes qui l'ont accompagné à l'occasion de la visite de la Ministre de la Culture ce mardi 10 avril à Conty. Après une visite de la Cathédrale d'Amiens, Madame la Ministre est venue sur le chantier de restauration de l'Eglise Saint-Antoine.

A cette occasion, les services de la DRAC nous ont assurés de leur soutien financier pour la troisième phase de la restauration.

Suite aux interrogations de M. MANCAUX Christophe et d'autres personnes, M. le Maire informe l'assemblée que le site Orchidée rue Caroline Follet a été racheté récemment et que la mise en sécurité a déjà commencé. Toutefois, il est dommage de constater que le nouveau propriétaire oublie d'effectuer les déclarations obligatoires en matière d'urbanisme avant de commencer les travaux, même si l'on ne doute pas du bienfondé de ses interventions.

Toutefois les règles d'urbanisme s'appliquent à tous et le propriétaire a été destinataire d'une mise en demeure par lettre recommandée.

Au niveau de l'abattage de l'espace boisé classé, la replantation est prévue et là encore la déclaration devrait être régularisée.

Les services préfectoraux et la DREAL suivent avec attention la dépollution du site : à ce jour plus de 900 tonnes de déchets toxiques ont été retirés.

M. le Maire revient ensuite sur la demande de M. THIERRY Patrick concernant le règlement des cimetières et l'assure que la modification demandée a bien été portée au règlement consultable en mairie.

M. RENAUX Jean-Michel informe l'assemblée qu'il organise du 5 au 8 Mai 2023 une exposition « Si Conty m'était conté » à la salle des fêtes et y invite ses collègues.

En matière de fleurissement, M. RENAUX Jean-Michel informe que des espaces de prairie fleurie vont être aménagés très prochainement sur différents sites de la Commune et des copeaux sont venus recouvrir nos pare-terres. Les agents communaux travaillent sur le fleurissement en attendant le passage du Jury qui nous permettra peut-être d'obtenir une 2^{ème} fleur.

Mme GREVIN Cécile se félicite du succès rencontré par la Chasse aux Œufs mise en place dans les étangs de Conty sur un site sécurisé. La présence de la structure gonflable a été très appréciée par les enfants.

M. FAY José précise que nous attendons l'intervention de ENEDIS pour le renforcement électrique route de Belleuse qui alimentera notre centre technique municipal.

Mme BOULANGER Héloïse précise que l'enfouissement des câbles de télécommunications sur Luzières a été réalisé et qu'il reste à retirer les mâts. Elle signale une nouvelle fois un problème de stationnement.

M. DENIS Mathieu précise que l'aménagement sécuritaire qui avait été envisagé pour acheminer les enfants de Wailly jusqu'à l'arrêt de bus a été suspendu. En effet, une demande a été faite auprès de la Région pour modifier le circuit de l'autocar. Lors des travaux sur O de Selle et la mise en place d'une déviation, il a été constaté que ceci était possible.

M. le Maire précise que les accotements de cette même voie seront réalisés par la CC2SO cet été. De même que le revêtement de la rue de l'Eglise.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte, suite à une réunion du Conseil de Vie Sociale de la Maison de Retraite, fait remonter les inquiétudes concernant la vitesse excessive des véhicules qui empruntent la rue Guy de Ségonzac, sans se préoccuper du déplacement de personnes à mobilité réduite. Elle demande s'il ne peut pas être envisagée une limitation de vitesse à 30km/h ou des aménagements permettant d'assurer la sécurité des pensionnaires et du personnel.

De plus, Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte signale une nouvelle fois que le sens de circulation et la priorité ne sont pas respectés rue de l'Eglise, le long de l'édifice.

Mme GREVIN Cécile précise que M. HAUSSOULIER, Président du Conseil Départemental, pas plus tard qu'hier, lui a indiqué que la Commune était en droit de demander le contournement de la Commune pour les poids-lourds.

M. THIERRY Patrick pense que ceci est indispensable compte tenu de l'aménagement de la future zone sur le Bosquel qui engendrera automatique plus de circulation de poids-lourds.

M. MANCAUX Christophe propose d'être attentif à l'aménagement réalisé à l'entrée de O de Selle qui peut constituer une des solutions à envisager pour faire ralentir les véhicules.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte signale une nouvelle fois le goût de chlore ressenti au niveau de l'eau potable. M. FAY José a relancé plusieurs fois la SAUR à ce sujet. Une lettre recommandée leur sera envoyée.

Un comptage routier a été effectué récemment sur Conty et M. THIERRY Patrick souhaite savoir si nous avons eu un retour.

M. THIERRY Patrick demande si nous avons eu des nouvelles des propriétaires ou des administrations concernant les arbres qui penchent dangereusement entre Conty et O de Selle. M. le Maire précise que le Conseil Départemental intervient régulièrement sur le domaine public départemental mais que les arbres incriminés sont souvent issus de propriétés privées.

M. DEVISME Arnaud remercie les personnes qui l'aident à l'organisation de la course de caisses à savons. A ce jour 17 caisses de la fédération et 5 autres inscrits participeront à cette manifestation.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 H.25.